



MAIRIE DE BENEVENT L'ABBAYE

ARRÊTÉ

Arrêté N° MA-ARE-2025-037

24 septembre 2025

OBJET : ARRÊTÉ DE CIRCULATION POUR DES TRAVAUX DE BRANCHEMENT D'EAUX USÉES, RUE SARRAZINE, DU 29 SEPTEMBRE AU 03 OCTOBRE 2025 INCLUS

Pétitionnaire :

H.M.P.

Hervé POULAIN, Dirigeant

6 route de Guéret

23290 FURSAC

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 44 et R 225

Vu les articles L 2212.1, L 2212.2 et L 2212.1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la demande de M. Hervé POULAIN, en date du 24 septembre 2025, pour barrer l'accès à la rue Sarrazine, afin de réaliser des travaux de branchement d'eaux usées au droit du 9 rue Sarrazine (parcelle cadastrée AB0182), du 29 septembre au 03 octobre 2025 inclus de 08h00 à 18h00.

CONSIDÉRANT QUE POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DU PUBLIC RUE SARRAZINE LORS DE CES TRAVAUX, IL Y A LIEU DE RÉGLEMENTER LA CIRCULATION.

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Du 29 septembre au 03 octobre 2025 inclus, de 08h00 à 18h00, la circulation sera interdite rue Sarrazine, du croisement rue du Marché au croisement rue des Remparts, aux véhicules de tout genre autres que ceux appartenant aux services médicaux, aux services d'incendie et de secours ainsi qu'aux services de police et de gendarmerie.

ARTICLE 2 :

M. Hervé POULAIN aura la charge de la signalisation.

La signalisation sera conforme à la réglementation en vigueur à la date du présent arrêté.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera publié aux emplacements et conditions habituels.

ARTICLE 4 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :

Monsieur le Maire, Madame le Commandant de Brigade de Gendarmerie de La Souterraine sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, M. André MAVIGNER



Accusé de réception en préfecture
023-212302103-20250924-MAARE2025037-AR
Date de télétransmission : 25/09/2025
Date de réception préfecture : 25/09/2025

Demande de voirie

1 message

Hervé Poulain <sarlhmp@yahoo.fr>

24 septembre 2025 à 07:12

À : "mairie.benevent@gmail.com" <mairie.benevent@gmail.com>

Bonjour, veuillez trouvé une demande de voirie pour la Rue Sarrazine.

Cordialement,



 **img20250924_07090259.pdf**
663K

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers ☐
poids lourds ☐

Stationner

véhicules légers ☐
poids lourds ☐

Dépasser

véhicules légers ☐
poids lourds ☐

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☒ Une entreprise spécialité ☐

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :@.....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} ☒ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème} ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☒

Fait à : ... Le : 24 09 2025

Nom : POULAIN Prénom : Hervé Qualité : Géant

Département :
CREUSE

Commune :
BENEVENT-L ABBAYE

Section : AB
Feuille : 000 AB 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/200

Date d'édition : 24/09/2025
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
SDIF GUERET
3, Avenue de Laure BP 102 23002
23002 GUERET cedex
tél. 05 55 51 63 23 -fax 05 55 52 81 82
sdif.gueret@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

